

# COMMUNE DE SAINT ALPINIEN

## **Procès-verbal de la réunion du 29 septembre 2023**

**DATE DE CONVOCATION : Le 25 septembre 2023**

Le vingt-neuf septembre deux mille vingt-trois à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-ALPINIEN s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mme Évelyne CHABANT, Maire, selon convocation en date du 25 septembre 2023.

**Étaient présents (par ordre alphabétique) :** ALLOCHON Bernard – BIELLI Sylvie – BILLEGA Nicole – CARNET Laurianne – CHABANT Agnès – CHABANT Évelyne – LISSANDRE Cédric – PERREAUT François – RICHIN Joël

**Excusé ayant donné procuration :** DEPARDIEU Patrick à BILLEGA Nicole.

### **ORDRE DU JOUR :**

- 1 - Désignation du secrétaire de séance
- 2 - Approbation du compte rendu de la séance précédente
- 3 - Passage à la nomenclature et comptable M57 abrégée pour le Budget principal, à compter du 01/01/2024, suite à avis favorable du comptable public.
- 4 - Admissions en non-valeur.
- 5 - Remise exceptionnelle sur loyer communal d'un nouveau locataire.
- 6 - Questions diverses

\*\*\*\*\*

### **1 - Désignation du secrétaire de séance :**

Le conseil municipal désigne à l'unanimité des voix, Madame BILLEGA Nicole Secrétaire de séance.

### **2 - Approbation du compte rendu de la séance précédente :**

Le procès-verbal de la séance du 09 juin 2023 est approuvé à l'unanimité.

### **3 – Passage à la nomenclature budgétaire et comptable M57 abrégée pour le Budget principal, à compter du 01/01/2024, suite à avis favorable du comptable public :**

En application de l'article 106 III de la loi n° 2015-9941 du 07/08/2015 (loi NOTRe), Madame le Maire informe les conseillers municipaux de l'obligation de mettre en place la nomenclature comptable à la norme M57 (actuellement M14).

La commune ayant reçu l'avis favorable de Madame la Trésorière du SGC (Service de gestion comptable) d'Aubusson, cette nouvelle nomenclature budgétaire et comptable M57 abrégée sera mise en place à compter du 01/01/2024 pour le Budget principal. Le vote du budget de la Commune continuera à se faire par nature et par chapitres globalisés

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité autorise le passage à la nomenclature budgétaire et comptable M57 telle que présentée ci-dessus et autorise Madame le Maire à signer tout document nécessaire pour la mise en place de cette nouvelle instruction.

### **4 – Admissions en non-valeur :**

Madame le Maire fait part d'un courrier du SGC d'Aubusson relatif à des admissions en non-valeur concernant des titres de recettes afférents à divers exercices comptables et dont les services de la Trésorerie n'ont pas pu réaliser le recouvrement.

Le montant de ces titres de recettes irrécouvrables sur le Budget de la commune s'élève à la somme de 204,13€ ; il est proposé aux membres du conseil d'émettre un mandat afin d'admettre en non-valeur ces créances irrécouvrables qui concernent des repas à la cantine.

Le conseil municipal à l'unanimité autorise Madame le Maire à effectuer cette écriture comptable.

### **5 – Remise exceptionnelle sur loyer communal d'un nouveau locataire :**

Madame le Maire évoque le courriel reçu de Monsieur DEMIR Ismaïl, nouveau locataire depuis le 1er août 2023 au n° 4 rue de l'oratoire ; chaque conseiller a eu connaissance de celui-ci dans lequel il

demande un geste aux vues des travaux de peinture qu'il est en train d'effectuer dans le logement. Elle explique qu'elle a constaté l'importance des travaux déjà réalisés avec Madame Nicole BILLEGA le 19 août dernier.

Après avoir pris connaissance des divers avis de ses collègues, Madame le Maire propose une remise à titre exceptionnelle de 235,00€ correspondant à un demi-loyer hors charges.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité accepte cette proposition avec 8 voix POUR : CHABANT Évelyne, BILLEGA Nicole, ALLOCHON Bernard, BIELLI Sylvie, CARNET Laurianne, CHABANT Agnès, DEPARDIEU Patrick (procuration à BILLEGA Nicole), LISSANDRE Cédric et 2 voix CONTRE : RICHIN Joël et PERREAUT François.

## **7 - Questions diverses :**

► *Madame le Maire explique avoir reçu un mail le 31 juillet dernier, d'une association qui accompagne les agriculteurs en difficulté et qui voudrait que la municipalité intervienne pour un habitant de la commune. L'administré concerné par cette demande a été condamné à démolir la maison dont il a exécuté les travaux non autorisés par un permis de construire et l'association souhaiterait que la municipalité accepte de renégocier la démolition de cette maison, en marge du jugement du tribunal. Le tribunal judiciaire de Guéret ayant rendu sa décision définitive concernant ce dossier, le 7 juin 2023, madame le Maire ne comprend pas cette demande qu'elle considère injustifiée et inutile. Après avoir vu avec l'avocate en charge de ce dossier, elle donne lecture de la réponse que celle-ci va faire parvenir au représentant de l'association.*

► *Madame le Maire informe ses collègues que la commission des listes électorales devra se réunir entre le 24/11 et le 29/12/2023. Elle en profite pour signaler que Madame Michèle BERGER n'a pas souhaité être reconduite en tant que déléguée de l'administration. C'est Madame Marion HENRARD qui a été désignée pour la remplacer.*

► **Les élus ont ensuite discuté des travaux à effectuer, si possible, avant la fin de l'année dont :**  
*Les travaux de voirie 2023 vont être effectués prochainement par l'entreprise EUROVIA (réfection Parking/Place de la Mairie, réalisation d'une place pour personnes à mobilités réduites à la Salle Polyvalente et des portions de routes au Mazelon, au Martineix et à Puyboubé).*

*Des travaux de couverture et de zinguerie vont être réalisés au logement communal (15 grande rue), à l'ancien Presbytère et au garage communal par l'EURL DL COUVERTURE.*

*Le remplacement des trois anciens radiateurs électriques de la Salle polyvalente par des modèles moins énergivores par AUBUSSON ELECTRICITE (SAS).*

**Divers travaux devraient être effectués également par l'employé communal dont entre autres :**

*L'installation de divers panneaux de signalisation à Puyboubé, à Montignat et au Maisounioux.*

*L'implantation d'un panneau Impasse de l'école afin de pouvoir assurer l'accueil des élèves dans de bonnes conditions et surtout avec un maximum de sécurité. Dorénavant, les parents devront se garer à côté de la Mairie ; seuls les riverains et les véhicules autorisés pourront emprunter cette impasse.*

*La rénovation les murs des WC de l'école en installant du lambris en PVC blanc ; ce sera plus facile à nettoyer et désinfecter.*

*La taille de divers arbres (cour de l'école, devant l'ancien Presbytère, Place communale ...)*

*La peinture du portail et du portillon du cimetière. Le nettoyage du cimetière étant quasiment terminé à ce jour.*

*Le colmatage de trous sur les routes communales avec de l'enrobé à froid.*

**Des devis vont être demandés pour des travaux à réaliser l'année prochaine ou en 2025 en fonction des subventions obtenues et des finances de la commune dont :**

*La réfection des chapeaux ainsi que le rejointoiement du mur d'enceinte du cimetière sur 3 côtés (le mur du fond ayant déjà été fait)*

*Le remplacement de la porte fenêtre de la salle de la Mairie qui est de plus en plus obsolète.*

*Des travaux de couverture et de zinguerie à la salle polyvalente, à l'école et à la Mairie.*

*Des travaux de rénovation dans la cuisine de la salle Polyvalente et le remplacement de la chambre froide va être étudiée.*

► *Joël RICHIN et François PERREAUT ont recollé plusieurs dalles dans les différentes salles de l'école.*

► Joël RICHIN et Médhy, l'employé communal, ont refait les évacuations des eaux pluviales de l'école (Tranchée + regard). Pour ces travaux, la commune a dû louer une mini pelle à BLS Aubusson ; merci à Joël qui a fait économiser 131.20€ en allant la récupérer lui-même.

► Bernard ALLOCHON indique que le vieux tilleul de La Chaumette ne semble pas en bon état et il se demande s'il ne faudrait pas le faire abattre. Les élus vont se renseigner avant de prendre une décision.

► **La date d'ouverture de la buvette à la salle des fêtes est fixée au vendredi 06 octobre 2023.**

Les conseillers n'ayant plus de questions, la séance est levée à 21h30.

\*\*\*\*\*